

CHALLANS, le 13 mars 2018

Le Maire
Conseiller Départemental

Service Urbanisme

Dossier suivi par : Pierre-Alexandre CHOBLET

Réf : XM/PAC

Tél : 02 51 49 79 76

DREAL des Pays de Loire
Madame la Présidente de la MRAE
SCTE/DEE
5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 NANTES CEDEX 2

Objet : Evaluation environnementale du zonage assainissement pluvial

Madame la Présidente,

Par décision du 20 octobre 2017, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a décidé que l'actualisation du zonage d'assainissement des eaux pluviales était soumis à évaluation environnementale.

Veillez-trouver ci-joint pour instruction 3 exemplaires de ce dossier d'évaluation environnementale.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de mes salutations respectueuses.



Le Maire

Serge RONDEAU